

Faculté de philosophie et lettres



THEA2

Licence en arts du spectacle



Gestion du programme

THEA Centre d'études théâtrales

Objectif de la formation

Le Centre d'études théâtrales (situé Ferme de Blocry, place de l'Hocaille 4, 1348 Louvain-la-Neuve. Tél. : 010 47 22 72) délivre en deux années un diplôme de licence en arts du spectacle (orientation études théâtrales). Il n'organise pas de candidatures : l'étudiant doit donc se choisir une formation de premier cycle ou équivalente (voir les Conditions d'admission, ci-dessous).

La licence complète la formation ou aide à la réorientation des acteurs, metteurs en scène, scénographes, gestionnaires culturels, enseignants de français et des arts d'expression, psychothérapeutes... Elle peut mener aux professions de critique dramatique, dramaturge, animateur, etc.

Le cursus vise à créer un échange vivant et mutuellement fécond entre la recherche, avec ses enjeux proprement universitaires, et la création théâtrale, toujours nouvelle. Par le contact avec les «maîtres» et la réflexion sur leur expérience personnelle, et par l'approche des métiers du théâtre qui leur est proposée au cours des stages, les étudiants sont invités à créer ou à affiner leur personnalité professionnelle tout en s'initiant à la recherche et à la réflexion universitaires.

Conditions d'admission

Étudiants porteurs d'un diplôme d'études belge

Le diplôme de candidat en arts du spectacle n'étant délivré par aucune université en Communauté française de Belgique, la formation permettant l'accès à la licence emprunte d'autres voies.

Sous réserve de réussite de l'examen d'admission, sont autorisés à suivre les cours de la licence en arts du spectacle :

1. les porteurs d'un diplôme de candidature ou de licence délivré par une université, quelle que soit la qualification de ce diplôme;
2. les porteurs de certains diplômes délivrés par un établissement d'enseignement supérieur de type long ou de type court;
3. les personnes qui font la preuve d'une solide expérience professionnelle dans le domaine des arts du spectacle;
4. les personnes auxquelles leurs acquis personnels dans le domaine des arts du spectacle ont donné les aptitudes et connaissances jugées nécessaires par le Centre pour suivre les études avec succès (Diplômés du Conservatoire ou de l'Enseignement supérieur artistique).

Toute demande d'inscription doit être accompagnée d'un dossier mentionnant les études faites (ajouter une photocopie du diplôme) et/ou les travaux accomplis (dossier de réalisations professionnelles, s'il y a lieu), ainsi que de trois photos de format carte d'identité. Date limite de remise du dossier : le 5 septembre.

Étudiants porteurs d'un diplôme d'études étranger

Le diplôme doit être reconnu comme équivalent à un diplôme universitaire ou supérieur délivré en Communauté française de Belgique. S'il s'agit d'un diplôme de l'enseignement supérieur, il devra être reconnu par le Centre d'études théâtrales comme étant en rapport avec les études qu'il organise.

L'étudiant doit introduire sa demande d'inscription avant le 15 avril au Secrétariat des étudiants, Halles Universitaires, Place de l'Université 1, B-1348 Louvain-la-Neuve avec copie au Centre d'études théâtrales.

Il devra faire la preuve d'une maîtrise suffisante de la langue française.

Examen d'admission

Un examen d'admission a lieu pour tous à la mi-septembre. Il consiste, d'une part, en une évaluation des connaissances des candidats dans le domaine du théâtre et du spectacle, de leurs capacités à s'exprimer, à rédiger, à synthétiser et à imaginer, et d'autre part en une évaluation de leurs motivations. (L'échec à l'examen d'admission implique la réussite d'une année complète de formation en préalable à l'admission à la licence.)

Formation complémentaire

Une formation complémentaire pourra être imposée à certains étudiants au cours de leurs deux années de licence, sous forme de cours ou de stages. Cette formation touchera selon les cas au domaine de la méthodologie du travail universitaire ou à celui de la pratique du théâtre. Les examens portant sur ces matières complémentaires font partie intégrante de l'épreuve de première licence.

Demande d'admission

Voir les Conditions d'admission, ci-dessus. Lorsque l'examen d'admission est réussi, l'étudiant est invité à s'inscrire au rôle de l'Université, muni de l'autorisation d'inscription qui lui est délivrée par le Centre. Les procédures d'inscription au rôle sont précisées dans la partie "Renseignements généraux" de la page WEB : <http://www.ucl.ac.be/etudes/programme.html>

Structure générale du programme

La licence en arts du spectacle comprend deux années de cours théoriques et pratiques, d'exercices et de stages, et la présentation d'un mémoire de fin d'études. Les étudiants qui justifient d'une occupation professionnelle ou d'une autre licence menée en parallèle sont autorisés à scinder en deux parties chaque année d'études, à condition que la décision en soit prise avant l'inscription à l'année d'études et reçoive l'accord de la Direction du Centre. Aux mêmes conditions, l'étudiant qui réalise un mémoire appuyé sur une expérience pratique d'une année dans une institution culturelle peut être autorisé à scinder en deux sa seconde licence.

Les cours ont lieu généralement les après-midi, du lundi au jeudi. Les cours d'Initiation au jeu dramatique, d'Initiation à la mise en scène et de Techniques d'écriture dramatique pourront être organisés en dehors de ces périodes.

Contenu du programme

THEA 21 Première année

<u>THEA2110</u>	Initiation à la réception et à la production de travaux scientifiques en arts du spectacle[15h] (1 crédit)1q	N.
<u>THEA2115</u>	Initiation au jeu dramatique[30h] (2 crédits)1q	Luc Van Grunderbeeck
<u>THEA2120</u>	Sociologie du théâtre[30h] (3 crédits)1q	Emmanuel Wallon
<u>THEA2130</u>	Psychologie et théâtre[30h] (2.5 crédits)1q	Jean Florence
<u>THEA2160</u>	Le spectacle,méthodologie et esthétique comparative[30h] (3 crédits) ☒ 2q	N.
<u>THEA2180</u>	Organisation et gestion des organismes culturels à dominante théâtrale[30h] (2.5 crédits) ☕ 1+2q	Henry Ingberg

THEA 22 Deuxième année

<u>THEA2210</u>	Méthodologie de la recherche en arts du spectacle: principes de la rédaction du mémoire[15h] (1.5 crédits)1+2q	Serge Goriely
<u>THEA2220</u>	Organisation et gestion des organismes culturels à dominante théâtrale[7.5h+22.5h] (2.5 crédits) ☒ 1+2q	Henry Ingberg
<u>THEA2270</u>	Histoire de la mise en scène[30h] (3.5 crédits)1q	Bernard Faivre
<u>THEA2200</u>	Techniques d'animation à partir d'un matériel cinématographique dans les organismes culturels[15h+15h] (3.5 crédits)2q	Nguyen Trong Binh
<u>THEA2260</u>	Techniques d'écriture dramatique[15h+15h] (2 crédits)2q	Jean-Pierre Sarrazac

THEA 21, 22 Première et deuxième années

<u>THEA2215</u>	Initiation à la mise en scène[30h] (10 crédits)1q	N.
<u>THEA2240</u>	Etude du théâtre français[30h] (3 crédits)1q	Pierre Piret
<u>THEA2140</u>	Etude d'un théâtre étranger et exercices[30h+15h] (4 crédits)2q	Jean-Louis Besson
<u>THEA2150</u>	Etude théorique et pratique de la scène et exercices[25h+20h] (4.5 crédits)2q	Marcel Freydefont
<u>THEA2170</u>	Etude dramaturgique de textes de théâtre contemporain[30h+15h] (4 crédits)1+2q	Jean-Pierre Sarrazac
<u>THEA2230</u>	Techniques d'enquête au service des organismes culturels et exercices[7.5h+7.5h] (0.5 crédit)1+2q	Jean Florence (coord.)

Stages

Le but du stage est la sensibilisation (découvrir le théâtre en le pratiquant permet d'en acquérir une vision plus intériorisée), la découverte des divers métiers du spectacle, ainsi que l'ouverture au monde professionnel (THEA 2125) 10 crédits.

En seconde licence, le stage répond à l'intitulé de cours «Initiation à la mise en scène» (THEA 2215) 10 crédits.

Mémoire (THEA 2290)

Le mémoire consiste en un travail personnel attestant l'aptitude à traiter correctement un sujet relevant du champ de la recherche et de l'enseignement dispensé au Centre d'études théâtrales. Il comporte obligatoirement la rédaction d'un texte (42 crédits répartis sur les deux années de licence).

Évaluation

Selon les matières, la note d'examen est basée sur l'examen écrit ou oral et, dans certains cas, sur l'évaluation continue et sur des travaux oraux ou écrits. Le mémoire et les cours comptent chacun pour moitié lors de la délibération de seconde licence.